



Premesse d'evolution, travailler les dimanches

Par **Moly777**, le **01/06/2014** à **11:13**

Bonjour,

il ya 14 mois, j ai ete promue a un autre poste dans notre societe' , la manager m'avais offert un nouveau salaire +une promesse de faire augmenter mon salaire de 75% apres une annee parceque je vais travailler les week end , mes jours de repos hebdomadaire seront Mardi Mercredi ...

apres trois mois, changement dans l'organisation manageriale, j ai un nouveau manager et mon ancien checf travaille toujours dans la boite mais dans un autre departement.

maintenant 14 mois, ce qui veut dire une annee apres la premiere promesse, est ce que j 'ai droit de reclamer cette Promesse faite sachant que je n'avais pas negocier mon salaire juste pour cette promesse allechante...??

J'ai revue mon contrat de travaille et c'est ecrit :

heures de travail[s]/[s]:

il se peut que vous travaillerez les fins des semaines dans certain cas specifiques, si c'est le cas vous serez remunerer en double.

Ce qui veut dire dans mon contrat on peut comprendre que mes jours de repos sont Samedis et Dimanches...

quand j'ai regarde' mes fiches de paies j ai pas trouver de remunerations pour les Dimanches... ils sont consideres comme jours normaux

maintenant est ce que j 'ai droit de demander d'honorer la promesse faite, ?? si non est ce que j'ai droit de demander de reglementer les week end que j 'ai deja travaille' ??

si vous avez autre remarques ou suggestions svp

Merci

Par **moisse**, le **02/06/2014** à **09:33**

Bonjour,

[citation]Ce qui veut dire dans mon contrat on peut comprendre que mes jours de repos sont Samedis et Dimanches...

[/citation]

Peu de conventions collectives indiquent un repos hebdomadaire consistant en 2 jours voire 2 jours de rang.

Mais on peut en déduire que votre repose est le dimanche.

[citation]quand j'ai regarde' mes fiches de paies j ai pas trouver de rémunérations pour les Dimanches... [citation]

Effectivement ce n'est pas conforme au contrat de travail. vous pouvez donc demander ce paiement et exiger un rappel sur les 3 dernières année.

[citation]maintenant est ce que j 'ai droit de demander d'honorer la promesse faite, [citation]

Vous pouvez bien sur remettre ce sujet à l'ordre du jour, c'est d'autant plus facile que votre ancien responsable est toujours dans les murs.

A condition qu'il ne se défile pas en tournicotant autour d'explications vaseuses.

Par **Moly777**, le **02/06/2014** à **11:50**

Merci Pour votre reponse Moisse...

je ne risque pas apres ca une vengeance (qu'on me vire)

Merci Beaucoup

Par **moisse**, le **02/06/2014** à **20:51**

Bonsoir,

Vous devez présenter votre demande de régularisation avec tact, car tout le monde peut se tromper, la comptable pas au courant...

Mais il est bien certain que les réclamations salariales ne font jamais plaisir. D'un autre coté il faut faire valoir ses droits.

Pour ce qui est de la hausse de salaire et les promesses, parlez-en à votre ancien

responsable, pour voir un peu comment il va se comporter.

Par **Moly777**, le **03/06/2014** à **08:37**

Bonjour,

Merci infiniment pour votre aide et conseils Moisse.
much appreciated.